



Société de recouvrement

Par **piereve94**, le **17/11/2015 à 17:03**

Bonjour,
La société EOS CREDIREC vient de me faire savoir qu'elle avait racheté ma créance auprès de GE MONEY BANK.
Pourtant en 2013, j'avais renégocié avec GE ma créance et un accord pour un montant de 5.200,00 € sans intérêt avait été trouvé que j'avais confirmé par écrit et non contesté par GE MONEY BANK.
Mais CREDIRECT m'a adressé un courrier simple avec un montant de 4.993,80 € à rembourser sans aucun justificatif, ni détails de ce montant.
Que dois-je faire et répondre et leur démarche est-elle légale ?
Merci d'avance.
Bien Cordialement.

Par **morobar**, le **17/11/2015 à 17:26**

Bonjour,
Non seulement cette démarche est légale, mais elle est obligatoire.
Code civil 1689 et suivants
Code monétaire 313-23 et suivants.

Par **piereve94**, le **18/11/2015 à 10:09**

Bonjour,
Je veux vérifier, via le site que tout est légal, car depuis 2014 et 2015, j'ai effectué des versements à GE MONEY BANK et cette société CREDIRECT n'en tient pas compte, car mes versements dont la somme est 1240,00 € ne semble pas avoir été pris en compte. Accord pour 5200,00 € sans intérêts, somme réclamée 4993,80 € ?
Chez moi 5200,00-1240,00 € = 3960,00 € somme qui devait être réclamée par ceux qui ont racheté ma créance.
Contrat initial même racheté doit s'appliquer, car aucun courrier contradictoire reçu. Donc que dois-je faire face à cette société ?
Merci de me donner un conseil pertinent.
Cordialement

Par **Tisuisse**, le **18/11/2015** à **10:28**

Bonjour pierve,rnrnVous avez un dossier en en-tête de ce forum, qui traite des Officines de recouvrement. Lisez-le.